

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 5 (1876)
Heft: 11

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

142. Combien de poses peut-on ensemer avec 19 quarterons de seigle, si l'on en met $6\frac{1}{4}$ quarterons par pose ?

143. Que dois-je pour 7 quintaux de seigle à fr. 25,40 le sac (le poids moyen du sac est de 210 livres) ?

144. Combien de quarterons de seigle peut-on acheter avec fr. 46,55, si l'on paye le quarteron fr. 2,45 ?

(A suivre.)

Elie BISE.

CORRESPONDANCES.

I.

La réunion de la Société suisse d'éducation à Lucerne.

Lucerne, 27 septembre.

Notre bonne fortune a voulu qu'en nous rendant à Lucerne, lundi 25 septembre dernier, nous ayons trouvé, sur notre passage à Escholzmatt, la réunion de la conférence cantonale des instituteurs. Elle avait commencé par un service divin, pendant lequel un chœur mixte a chanté d'une manière distinguée. Cet office qui précède les délibérations m'a beaucoup édifié, et je me suis dit : Voilà l'une des lacunes de nos réunions pédagogiques fribourgeoises. Cependant je ne voudrais pas dire que nos instituteurs soient moins religieux que ceux du canton de Lucerne. Si j'avais voix dans le comité, je lui proposerais certainement qu'il fasse son possible pour ouvrir nos réunions générales, où le principe religieux s'affirme toujours si fortement, par un service religieux, au moins par une messe basse. Il ne faut pas oublier que la prière n'est pas sans importance dans l'éducation.

La séance a été remplie par le discours de M. le directeur Kuttel, par le rapport général sur les travaux des conférences de district et par un travail sur les écoles de perfectionnement (*Fortbildungsschulen*). La discussion a surtout porté sur cette dernière question. Il y avait encore d'autres questions dans le programme, mais le temps a manqué pour les traiter. Je ne m'arrête pas à vous dire que le banquet a été joyeux, avec des toasts nombreux et variés, entre autres un à la bonne harmonie entre ecclésiastiques et instituteurs. Des chants et des morceaux de musique alternaient avec les speechs. Il y avait beaucoup d'entrain. — L'après-midi passa rapidement, et le soir vers 7 heures, on nous accompagnait jusqu'à la gare, avec musique et lanternes vénitiennes. Le train qui m'amenait à Lucerne m'a fait trouver mes collègues et amis fribourgeois et valaisans qui se rendaient aussi à Lucerne pour la réunion.

A des « Noirs » comme nous, l'auberge du « Corbeau » est tout naturellement désignée comme logis. Nous y trouvions nos collègues du comité de la Société allemande d'éducation, et nous avons passé ensemble une charmante soirée, causant des intérêts communs de nos deux Sociétés.

A 8 heures, mardi matin, séance préparatoire pour fixer définitivement les tractandas de la réunion générale de la Société suisse d'éducation qui était annoncée pour l'après-midi. La première et principale question traitée fut celle de la fédération des Sociétés fribourgeoise et valaisanne d'éducation avec la Société suisse qui poursuit le même but. En vertu

de la délégation qui leur a été donnée par l'assemblée de Châtel, les membres présents de la Société fribourgeoise et un délégué valaisan ont exposé à cet égard leurs vœux, qui furent acceptés par le comité allemand. Il fut donc statué :

1° Les Sociétés fribourgeoise et valaisanne forment un tout avec la Société suisse d'éducation ;

2° Pour le moment, toutes ces Sociétés restent coordonnées en conservant leur autonomie particulière et leurs statuts respectifs ;

3° Elles sont en relation par des correspondants. (Ils ont été nommés sur le champ.)

4° Aux assemblées générales, chaque Société est représentée par des délégués ;

5° Les deux organes, l'*Erziehungsfreund* et le *Bulletin*, recevront des correspondances qui donneront des nouvelles de la vie et de l'activité des Sociétés respectives ;

Un 6° point qui a été convenu n'est, pour le moment, pas destiné à la publicité.

A 2 heures après-midi, la première réunion générale de la Société suisse d'éducation fut ouverte par le salut chrétien : Loué soit Jésus-Christ à jamais ! Le président Esch souhaite la bienvenue aux membres et aux députations du Valais et de Fribourg. La tâche de notre Société est difficile, dit-il, mais d'une très-haute importance. Nous sommes encore en petit nombre, et il est de notre devoir de propager et d'étendre notre société. Il y en a beaucoup qui ne comprennent pas encore la nécessité de notre association, mais il faut seulement jeter un regard sur les résolutions de la Société pédagogique suisse prises à la dernière assemblée à Berne, pour nous convaincre de l'urgence d'une ligue défensive.

M. Edelmann, rédacteur de l'*Erziehungsfreund*, expose les démarches faites par le comité pour la création d'un organe de la Société. Cet organe prépare le terrain à la formation de nouvelles sections, il s'occupe surtout de l'éducation publique ; l'organe pour l'éducation de la famille est la *Monica*, de Donanwörth.

M. Haag, instituteur à Bischofszell, vice-président, adresse quelques paroles persuasives et pleines de vérité sur l'association des mères chrétiennes. Le plus important facteur de l'éducation de l'enfant sera toujours la famille ; si elle fait défaut, l'église et l'école n'y suppléeront que difficilement. C'est là l'expérience de milliers d'instituteurs et d'ecclésiastiques. L'agent principal dans l'éducation de la famille est la mère. L'Eglise a soin de former son clergé, et l'Etat ses soldats et ses instituteurs ; pourquoi ne devrait-on pas aussi former des mères de famille chrétiennes ? C'est là la tâche de la Société de ce nom !

L'excellent discours de M. Haag fut très applaudi, et son idée appuyée par M. le doyen Zuber, de Bischofszell, qui a insisté sur l'efficacité des bénédictions célestes que les mères chrétiennes attirent par leur participation au service religieux de l'association, et sur l'utilité des avis spéciaux que leur donne le président, à cette occasion.

L'assemblée a ensuite pris les résolutions suivantes, qui déterminent le programme de la société suisse d'éducation :

1. L'association catholique d'éducation veut, comme le porte son nom, une éducation catholique ;

2. L'association catholique se lie étroitement au christianisme, à l'œuvre divine qui nous a été transmise par l'Eglise catholique ;

3. Le christianisme consiste dans la vérité et la grâce, c'est-à-dire dans la doctrine divine et dans la force divine ;

4. La doctrine divine nous montre le droit chemin, le chemin qui nous conduit heureusement à travers cette vie et sûrement à la vie éternelle ; la grâce nous donne la force de marcher sur ce chemin et d'atteindre au but ;

5. L'association catholique d'éducation reconnaît trois facteurs dans l'éducation : l'église, la famille et l'école ;

6. Comme l'Eglise est dépositaire de la vérité et de la grâce divines, c'est elle qui rend les deux autres facteurs aptes à contribuer à l'éducation, en tant qu'on entend par éducation la formation religieuse et morale et non-seulement une culture intellectuelle ;

7. Dans les luttes actuelles qui tendent à enlever à l'Eglise son influence et son droit sur les écoles, la Société catholique d'éducation se propose, pour but spécial, d'aider et d'agrandir l'action de la famille, en vue de suppléer au défaut d'éducation religieuse et morale à l'école ;

8. La Société d'éducation cherchera, par tous les moyens légitimes, à ouvrir les portes de l'école à l'Eglise et à son enseignement ;

9. Elle est, par conséquent, en principe opposée aux écoles *non confessionnelles*, et elle proteste contre l'introduction, dans les écoles, d'un enseignement *non confessionnel* ;

10. La société ne conteste pas à l'Etat le droit de veiller à ce que les parents remplissent leurs devoirs d'instruire ou de faire instruire leurs enfants ; mais elle proteste contre le monopole de l'Etat moderne, et elle réclame le droit d'avoir des écoles et un enseignement privés. A.

II.

Jura bernois, le 12 octobre.

Il se passe de drôles de choses dans nos maisons d'éducation. Ainsi, voilà près d'un an qu'il n'y a plus de leçons d'instruction religieuse, ni à l'école cantonale ni à l'école normale de Porrentruy. Dans ce dernier établissement, l'enseignement religieux avait été confié à l'intrus Pipy. Plusieurs élèves refusèrent de suivre ses cours. On dut donc les en dispenser. Ceux qui y assistaient encore se prévalurent de la dispense accordée à leurs condisciples pour demander à en être exemptés. Tout alla de manière que bientôt après Pipy et Juny (ce dernier pasteur protestant) se trouvèrent presque seuls à hanter les salles où se donnent les leçons de religion.

En présence de ce fait, la Direction décida que les cours de religion seraient donnés par les professeurs laïques, mais ceux-ci refusèrent cette tâche. Après tout cela, on prit le parti de remplacer les leçons de religion par... des exercices de style épistolaire. On assure que la plupart des élèves retirent les plus grands fruits de ces nouveaux exercices, surtout pour donner un libre cours aux effluves précoces de leurs cœurs. Il paraît que c'est le nouveau culte et la seule religion que M. Friche et C^{ie} réussiront à implanter dans notre contrée.

A notre école normale, la religion ne trouve ainsi plus de place que dans les sarcasmes auxquels elle est en butte durant les récréations et les heures d'étude où les élèves sont laissés sans surveillance.

Les pratiques religieuses se bornent à faire nombre et parade à la messe de nos intrus. Jugez donc de notre situation !

C'est aux jeunes gens élevés dans un tel établissement que va être confiée l'éducation de nos enfants. Mais ceux qui travaillent ainsi à déraciner toute conviction et toute pratique religieuses, portent une terrible responsabilité devant Dieu et devant l'avenir de notre pays.

La loi bernoise vient d'introduire une innovation à notre école normale. Les élèves de quatrième année sont mis en pension aux frais de

l'établissement. On pourrait approuver cette mesure si nos écoles étaient à la campagne ; mais dans une ville n'a-t-on pas lieu de craindre qu'ils ne s'occupent de tout autre chose que de leurs études ?

Veuillez agréer, etc.

X

III

Du Gros-Creux, ce jour.

Monsieur le Rédacteur,

Vous connaissez le fait de ce visiteur importun, mais charitable, qui pénétrait chaque jour dans le cabinet de son ami pour lui donner un bon conseil, malgré la résistance du portier, des cuisinières et des valets de service auxquels était donné l'ordre de ne recevoir personne.

Vous savez aussi qu'un jeune homme, entêté comme quatre-vingt-dix mille mulets, parvint à marier une riche héritière, à force de lui répéter ce couplet peu galant :

« Tu ne me veux pas, ma Fanchon.
Mais je n'y mets pas tant d'façons :
Nous ferons conjungo dans la quinzaine,
En dépit et des tiens et de toi-même. »

« Tu me vas, semblait-il lui dire ; il faudra bien que je t'aille »

Eh bien ! trop chatouilleux Rédacteur, *mulato nomine...* ce sera notre histoire. Et toutes les *Notes de la rédaction*, et toutes ses protestations qui pourraient faire semblant de venir, n'y changeront rien.

Tu me vas, tu me vas, tu me vas.

Et je ne te vais pas si mal...

Notre monde scolaire a été agité naguère à propos des nouveaux arrondissements d'inspection. « Que vaut la récente organisation ? » me demandait hier mon plus voisin régent. — Elle vaudra la valeur des hommes chargés de l'appliquer. Je ne connais pas particulièrement les nouveaux inspecteurs. Ce que la renommée en dit ne m'inspire aucune crainte à leur endroit. Mais il est à désirer qu'on y mette de *l'ensemble* et de l'activité. Il faut que ces nouvelles sommités scolaires fassent parler d'elles ; qu'elles mettent quelquefois en pratique le *compelle intrare* de l'Écriture.

Oui, qu'on entre résolument dans la voie d'un bon enseignement pratique, intuitif, raisonné. Qu'on apprenne aux enfants à parler. C'est ce qui manque ; c'est ce qui embarrasse nos recrues dans les examens fédéraux : nous ne parvenons pas à nous exprimer en français.

Les inspecteurs peuvent amener à ce sujet les améliorations nécessaires.

Une conversation surprise à l'entrée d'une auberge, un jour de foire :

— Ah ça, Alexandre, tu n'es donc plus instituteur de N. ?

— Erreur, mon ami, j'ai recommencé l'école hier.

— Vraiment ! En te voyant enveloppé dans cette longue blouse bleue, j'ai cru que tu avais échangé la fêrule du magister contre le bâton noueux du marchand de bétail.

Hi hi hi !

Comme on fait son lit, on se couche.

LE SOLITAIRE.

P. S. Vos *Notes de la rédaction*, ont endormi ma muse. Peut-être se réveillera-t-elle bientôt.

